



La Lettre

Cercle Généalogique
de la
Drôme Provençale



4^e trimestre 2022

n° 112

Dans ce numéro :

Quartier du Cros à Colonzelle
Antoine le bien heureux (suite et fin)
Familles Daudel et Escalin, leur relation
L'héritage d'un « Mandiant »



- 3 Mot du Président
- 4 Présentation du Cercle
- 6 Présentation du CGMP
- 7 Vie du Cercle :
Exposition 2022
- 8 Journée de Généalogie à Montélimar
Forum des associations à Montélimar
- 9 Journées Régionales du CGMP à Port-de-Bouc
- 10 Prix Perlis
- 11 Quartier du Cros à Colonzelle
- 13 Antoine le bien heureux (suite et fin)
- 22 Familles Daudel et Escalin, sur leur relation
- 35 L'héritage d'un « Mandiant »
- 40 La Boutique du CGDP
- 42 Bulletin des adhésions

La 2^e partie des registres des conscrits de Saoû paraîtra dans la Lettre n° 113.

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

cgdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Envoyer le texte au format .docx ou .odt, mais pas au format pdf

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance !

**LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS**
Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :
31 janvier 2023

Mot du président

Bonjour à tous,

Le Cercle généalogique de la Drôme provençale a connu une activité intense dans les premiers jours du mois de novembre 2022 avec l'exposition que nous avons présentée au public en mairie de Montélimar du 4 au 9 novembre sur le thème de l'école et de l'enseignement primaire en Drôme provençale et la Journée de généalogie organisée également à Montélimar (le 6 novembre). J'espère que vous avez pu visiter cette exposition, découvrir le livret et le diaporama réalisés à cette occasion et ainsi apprécier la qualité du travail de la dizaine de bénévoles qui y ont contribué.

Quant à la Journée de généalogie, à laquelle ont participé trois associations généalogiques voisines, elle a permis à nos adhérents de se rencontrer et, en outre, d'accueillir en nombre plus important qu'à l'habitude des visiteurs en quête d'informations sur nos activités.

Les cours et ateliers ont repris, en dépit de l'indisponibilité d'une de nos formatrices. Nous sommes de tout cœur avec elle et espérons qu'elle pourra revenir participer à nos activités dès que possible. Nous avons dû reporter, néanmoins, le démarrage des cours de paléographie que plusieurs d'entre vous attendaient impatientement. Grâce notamment au forum des associations de Montélimar début septembre, de nouvelles personnes intéressées par la généalogie ont pu nous rencontrer et s'inscrire à nos formations.

En octobre, le Centre de généalogie de Midi-Provence a décerné son premier prix littéraire à Richard Troost et Christine Garaud pour leur ouvrage sur Crupies. Les lecteurs de La Lettre du CGDP connaissent bien ces auteurs, membres du CGDP (cf. article ci-après). Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

Pour l'avenir, nous préparons notre prochaine Journée de généalogie pour le printemps 2023. Vous en serez avertis dans la prochaine Lettre que vous recevrez début mars.

Notre assemblée générale annuelle devrait se tenir le samedi 11 février 2023. La convocation vous sera transmise en temps utile par courriel (ou par courrier pour ceux d'entre vous qui n'ont pas communiqué d'adresse mail).

Pour ces rendez-vous, et aussi pour le calendrier des cours et ateliers que nous vous proposons, n'oubliez pas de consulter régulièrement notre site pour avoir les informations en temps réel.

La fin de l'année approche. C'est le moment où nous vous sollicitons pour renouveler votre adhésion au Cercle. Le bulletin d'adhésion 2023 est disponible en dernière page de cette Lettre ou téléchargeable sur le site du Cercle (rubrique adhésion). La cotisation 2023 est de 28 €.

Le conseil d'administration du CGDP et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Yves Debouverie

Président du CGDP

Ont contribué à ce numéro :

Alain AUBERT
Maurice BOURENE
Evelyne DURAND
Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Christine GARAUD et Richard TROOST
Pierre GOUDON
Bernard RABEY
Fanou VERNEDE

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Crédit photo CGDP

Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés de documents comportant des listes de noms dans différentes archives (départementales, communales...)

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ◆ **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés),
- ◆ **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale,
- ◆ **des registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie : cours, conseils, documentation

Initiation à la paléographie : cours et exercices mensuels

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille : cours et ateliers

Ateliers thématiques : Généatique, Heredis, Word, Recherches sur les Archives départementales, Utilisation d'ExpoActes...

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées de généalogie par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au forum annuel des associations de Montélimar

Édition d'une revue du cercle « La Lettre » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Échange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 7)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG).

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Contacts

Pour le site Internet,
le rédacteur de la Lettre,
les membres du bureau :
cgdp@genea26provence.com

Pour les codes d'accès
(Généabank, ExpoActes) :
geneabank@genea26provence.com

Pour le webmaster de la page Facebook :
Nadine Marcel
facebook.com/cgdp.genealogiste

Pour le webmaster du Forum :
contact@cgmp-provence.org

Téléphone
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP
Yves Debouverie (06 48 61 49 37)

Conseil d'administration

BUREAU

Président
Yves DEBOUVERIE

Vice-présidents
Pierre GOUDON
Françoise VERNEDE

Secrétaire
Roselyne DETERNE

Secrétaire adjointe
Marilou SIMIAND

Trésorier
Bernard RABEY

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
Régine BON
Marie-Claire DEBOUVERIE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER
Marie-Agnès TRIBOULET

Membre d'honneur
Paulette BOISSON

Sites Web

genea26provence.com

Facebook

facebook.com/cgdp.genealogiste

Forum

forum.cgmp-provence.org

Crédit photo CGDP



Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis de 14 h à 18 h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14 h à 17 h 30
correspondance@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

357 route de Valbonne
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : <https://cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14 h à 18 h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
Vendredi de 16 h à 18 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martigues

Maison des Associations - Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec
La Gavotte
Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

La Ciotat

Archives communales
Rond Point des Messageries Maritimes
Lundi et vendredi de 14 à 17 h

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 18 h à 19 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
1^{er} et 3^e samedis du mois de 14 h à 19 h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvacluse@gmail.com
Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h

Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco

CGHPM—Administration
8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE
contact.cghpm@monaco.mc
Site : www.genealogiemonaco.org

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

forum.cgmp-provence.org





Les permanences du samedi se tiendront pour le 1^{er} semestre les : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 6 mai, 3 juin 2023.

L'assemblée générale est prévue le samedi 11 février.

Les relevés ses cadastres de Marsanne (1575 et 1813)

L'association "Les Amis du Vieux Marsanne", créée en 1979, a relevé le cadastre de 1575 et celui de 1813, et les ont transmis au CGDP dans le but d'en faire profiter les personnes adhérentes ou non. Ils sont consultable sur le site du CGDP : onglet *Relevés / Relevés du cadastre de Marsanne*.

Ces deux documents recensent les propriétaires avec le type du bien, sa situation, son estimation et ses mutations ainsi que sa contenance. Ces renseignements peuvent être fort utiles pour des généalogistes et pour ceux qui écrivent l'histoire de leur famille.

Il es possible d'en savoir plus sur cette association en consultant leur site Internet : <https://www.marsanne.org/AVM/index.html>.



Exposition 2022

Le thème était *L'école et l'enseignement primaire depuis Jules Ferry en Drôme Provençale*. Elle a eu lieu du 4 au 9 novembre 2022 dans la salle d'honneur de la mairie de Montélimar.

Le livre de l'exposition est en vente au cercle (10 €).

Le sommaire de l'ouvrage est le suivant :

Définition du terme ÉCOLE

Législation scolaire de 1791 à 1959

La séparation des Églises et de l'État

Les écoles de Montélimar

Les écoles

Les récompenses pour les élèves

Ma première rentrée scolaire en 1953 à Saint-James

Le témoignage d'un ancien élève de l'école St-James

Les écoles dans les villages

L'école de Donzère

L'école de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Un long parcours : la construction de l'école d'Allan

Les charges financières de l'école pour Allan

Les partenaires de l'école d'Allan

L'école de Luc-en-Diois

L'école de Réauville

Les écoles privées et l'enseignement mutuel

L'école privée confessionnelle

L'école Chabrillan à Montélimar

L'école Jeanne d'Arc à Marsanne

L'enseignement mutuel dans les usines



Les enseignants

Le rôle social et culturel des instituteurs

Une jeune institutrice nommée dans la montagne

L'incidence du protestantisme dans le Diois

L'organisation

Au fil des jours de classe

Les matières enseignées

Le certificat d'études primaires



Vernissage de l'exposition

Le vernissage a eu lieu le vendredi 4 novembre en présence de la conseillère municipale Florence Vinent. Cela a été l'occasion de faire applaudir tous les bénévoles qui ont œuvré à l'élaboration de l'exposition, de son livret et du diaporama.



Journée de Généalogie à Montélimar du 6 novembre 2022

Lors de cette journée, les adhérents et les visiteurs ont pu :

- consulter nos relevés (BMS, TD, notaires, mariages par canton...) et ceux des cercles invités : Ardèche (SAGA), EGDA (Valence) et Vaucluse,
- rechercher des patronymes sur notre base avec l'aide d'un bénévole qualifié,
- obtenir de l'aide en paléographie,
- afficher leurs recherches, arbres, questions sur des emplacements qui leur sont réservés,
- accueillir les habitants intéressés par la généalogie qui ont été particulièrement nombreux cette année,
- acheter sur le stand nos fascicules et des arbres à remplir.

Le repas a réuni 54 adhérents dans un restaurant proche de la salle Saint-Martin. L'après-midi, certains sont allés visiter l'exposition qui avait lieu dans la salle d'honneur de la mairie.



Forum des associations à Montélimar

Le cercle a participé au Forum des associations de Montélimar le samedi 3 septembre. Ce forum est important car il est l'occasion de nous faire connaître, de faire connaître nos activités, notamment les différents cours et ateliers proposés au cours de l'année.



Journées régionales du CGMP 2022 à Port-de-Bouc

Le Cercle Généalogique du Midi-Provence fédère huit associations, dont le CGDP, et compte ainsi 2 000 adhérents. Créé en 1970, le CGMP fêtait ses 50 ans avec un décalage de deux années en raison des confinements COVID. Le CGMP a pour vocation de représenter les associations de l'union auprès de la Fédération Française de Généalogie, du Conseil régional Provinces Alpes-Côte d'Azur-Sud, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, des Archives de France, de la Fédération Historique de Provence et des sociétés savantes du CTHS. Il œuvre pour la sauvegarde du patrimoine archivistique, publie depuis plus de 50 ans une revue trimestrielle *Provence Généalogie*, bulletin de liaison de l'Union et enfin édite des ouvrages culturels et d'intérêt général. Depuis 1981, le CGMP a organisé trois congrès nationaux de généalogie et, tous les deux ans, des Journées Régionales de Généalogie. Une de ces Journées a eu lieu à Montélimar en 2012.



Le CGDP a participé à ces deux journées à Port-de-Bouc.

À l'occasion de ces Journées, le CGMP décerne des diplômes d'honneur, des brevets, et trois prix : le prix Paul Gueyraud, Yvan Malarte et pour la première fois cette année le prix littéraire *Perlis*. Ce prix a été décerné à Christine Garaud et Richard Troost pour leur livre *Crupies au XIX^e siècle, la haute vallée du Roubion dans les turbulences de l'Histoire* (cf. page suivante l'article de Richard Troost).

Le président du CGDP Yves Debouverie reçoit le prix *Perlis* au nom des auteurs, Christine Garaud et Richard Troost, des mains du président du CGMP, Jean-Marie-Delli Paoli.

Le président du CGDP Yves Debouverie reçoit le prix *Perlis* au nom des auteurs, Christine Garaud et Richard Troost, des mains du président du CGMP, Jean-Marie-Delli Paoli.

Nouveauté sur le site Internet du CGDP

L'association « Les Amis du Vieux Marsanne » a relevé le cadastre de 1575 et celui de 1813, et les a transmis au CGDP dans le but de les diffuser. Ces deux documents recensent les propriétaires avec le type du bien, sa situation, son estimation et ses mutations ainsi que sa contenance. Ces renseignements peuvent être fort utiles pour des généalogistes et pour ceux qui écrivent l'histoire de leur famille.

Ces deux relevés se trouvent sur le site Internet du CGDP dans le menu **Relevés/ Relevés des cadastres de Marsanne**.

Il est possible d'en savoir plus sur cette association en consultant leur site Internet :

<https://www.marsanne.org/AVM/index.html>

Prix Perlis décerné à Christine Garaud et Richard Troost

Ce nom de Troost n'est pas typiquement français mais c'est parce que je suis un Français naturalisé. Quand nous vivions encore en Hollande, j'ai fait des recherches sur l'origine des ancêtres de ma grand-mère paternelle qui s'appelait KLABOU. Après des recherches dans les archives de l'église wallonne à Amsterdam, j'ai trouvé que ses ancêtres venaient de Valenciennes, dernier arrêt en France vers 1610, et s'appelaient avant de venir à Amsterdam CLABEAU. Cela a éveillé notre intérêt pour la généalogie.

En 2005, nous nous sommes installés définitivement en France et nous avons entrepris de faire un arbre généalogique de la famille de ma belle-mère, Anna Achard, née à Crupies. Mais, en le faisant, nous nous sommes rendu compte qu'au XVIII^e siècle une bonne partie de la population du village portait ce patronyme. Alors nous avons décidé de faire un arbre généalogique du village entier et c'est devenu la base de nos deux livres sur Crupies.

Dans **Crupies au XIX^e siècle**, le deuxième volume sur ce village, nous essayons de montrer l'influence de l'histoire nationale sur Crupies. Nous avons, entre autres, utilisé les données des archives de l'état civil de Crupies, Bourdeaux, Dieulefit et bien d'autres villages mais aussi des articles parus dans les journaux régionaux de l'époque et les extraits du registre des délibérations du conseil municipal.

Nous sommes convaincus que beaucoup de sujets que nous évoquons dans le cadre de ce village peuvent être généralisés et font aussi partie de l'histoire des villages voisins. Les sujets suivants sont abordés : l'influence des événements pendant la Révolution sur les habitants de cette région, les victimes des guerres du XIX^e siècle, la révolte de 1851 et la répression, les enfants en nourrice, naturels et l'éducation, l'influence du transport sur les enfants placés à Crupies, la mortalité, la population et ses indigents, les maires, les petits et grands événements au cours de leurs mandats.

Tous nos livres sont parus en autoédition.

Pour plus d'information consultez :

<https://www.leslivresdetanteblanche.fr/>

Richard Troost



À LIRE !

Blanche Gamond : Résister à l'intolérance religieuse

De Marie-France De Palacio, Ed Olivétan, avril 2015

Blanche naît dans une famille protestante de Saint-Paul-Trois-Châteaux et est victime des persécutions religieuses, sous Louis XIV. À l'âge de 21 ans, elle est arrêtée alors qu'elle tente de quitter le royaume. Jugée, condamnée à la prison à vie, elle est ensuite torturée pour la faire abjurée. 18 mois plus tard, plusieurs personnes ayant acheté sa libération, elle se réfugie en Suisse et y écrit ses mémoires avant de disparaître en 1718. L'auteur est professeur de littérature française et comparée à l'Université de Bretagne.



QUARTIER DU CROS

à Colonzelle

Evelyne DURAND

En faisant des recherches sur Colonzelle, j'ai trouvé l'origine du quartier de Cros qui doit son nom à Antoine de Cros de Grignan qui devait posséder des terres en ce lieu.



Église Saint-Pierre de Colonzelle

© <https://www.dromeprovencale.fr>

Selon wikipedia, Antoine du Cros est né à Richerenches en 1565, et décédé le 24 février 1630. Il est issu d'une modeste famille de Grignan, fils d'Étienne de Cros et d'Anne Gaume (sœur de l'évêque local, Antoine Gaume, 1585-1598), appartenant, semble-t-il, tous deux à des lignées clientes de la famille d'Adhémar.

Docteur in utroque jure (droit canon et droit civil) et ancien avocat à Grignan lors de sa promotion à l'évêché à la disparition prématurée de son oncle, il devient évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Juillet 1599, dans l'attente qu'un héritier des comtes de Grignan soit en âge d'occuper le siège épiscopal. Il reçoit sa consécration épiscopale par Jean de Tulles le 30 avril 1600.

En 1615-1617, il a des démêlés avec l'abbé d'Aiguebelle (Marc de La Salle 1609-1619), qui est contraint de résigner son bénéfice ecclésiastique en faveur de François Adhémar de Monteil.

Le pape s'y oppose et la famille de Grignan doit patienter jusqu'en 1630 pour recevoir la commende, après le décès d'Antoine de CROS le 24 février 1630. François Adhémar de Monteil lui succède sur le siège épiscopal.

Extrait de l'ancien diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, des origines à la Révolution
par Abbé Bruno MARTIN, Université Catholique de Lyon

[...] les successeurs de Jean de Joly ne furent guère plus fortunés. Thomas Pobel, un savoyard nommé en 1579, ne put pas entrer dans la ville et prit possession de sa cathédrale par la seule vue de son clocher. Il ne put rien faire d'autre et démissionna en 1582 ; il en alla de même pour son successeur, un dominicain, J.-B. Legras (1583-1585).

On nomma alors quelqu'un du cru, Antoine Gaume, chanoine de la collégiale de Grignan. Il tenta une visite pastorale de son diocèse, sans pouvoir pour autant résider à Saint-Paul, toujours aux mains des réformés ; il ne put entrer dans la ville qu'en mai 1594 – mais continua de résider à Grignan où il mourut en 1598.

Il avait fait désigner pour son successeur son neveu, Antoine de Cros (1599-1630). À la faveur de la pacification d'Henri IV, Antoine de Cros entreprit une visite générale du diocèse. L'état était désolant : la cathédrale en ruine, les églises vides et dénuées de tous les objets du culte ; il ne restait que trois chanoines et quelques prêtres. Antoine de Cros parvint à réorganiser le diocèse, ramenant au catholicisme les parties du diocèse devenues protestantes. En 1608, il faisait venir les récollets (franciscains réformés) pour travailler avec lui à la reprise en mains du diocèse. Antoine de Cros fait partie du groupe de ces premiers évêques de la Réforme catholique, comme son voisin Louis Antoine de la Baume de Suze, évêque de Viviers de 1627 à 1690 – auquel Antoine de Cros donna la consécration épiscopale en 1628.

Le courant de la Réforme catholique se poursuivait avec le successeur d'Antoine de Cros, François Adhémar de Monteil (1630-1645). C'est lui qui fit reconstruire le dôme de la cathédrale par l'architecte Avignonnais Piédoux ; comme tous les évêques zélés de ce temps, il fit de la visite pastorale de son diocèse, qu'il effectua deux fois, un des outils du renouveau.

Après le passage sans grand relief de Jacques Adhémar, neveu du précédent, l'effort de restauration catholique se poursuivait avec le passage d'un cistercien, Claude Ruffier (1657- 1674), moine de Chaalis et ancien étudiant aux Bernardins, qui était devenu le vicaire général de son oncle Nicolas de Grillé, évêque d'Uzès. Dom Claude Ruffier fut sacré dans la cathédrale d'Uzès le 12 janvier 1659, et dès lors se donna totalement à son diocèse, dont il entreprit à son tour la visite générale. Le 25 mai 1663, il consacrait sous le titre de l'Assomption l'autel majeur de sa cathédrale enfin restaurée. Comme son prédécesseur Antoine de Cros, il se préoccupa de renforcer la présence religieuse dans sa ville épiscopale ; il fit venir les frères prêcheurs, avec un couvent affilié à la réforme dominicaine du P. Le Quiou. En 1666, il publiait des ordonnances synodales destinées à renforcer l'organisation des paroisses et la discipline des sacrements ; pour la spiritualité des laïcs, il encouragea les confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Joseph et de la Charité. Il mourut d'une attaque en célébrant la messe, le 15 mars 1674. Claude Ruffier est sûrement un des grands évêques de Saint-Paul.

Il fut remplacé par son contraire...

C'était le propre oncle du comte de Grignan, époux de la fille de Mme de Sévigné ; la marquise tenait l'oncle évêque en haute estime.

ANTOINE LE BIEN HEUREUX

Truinas et Vesc 1847

Christine GARAUD et Richard TROOST

Voici la troisième partie de l'histoire d'Antoine Augier ! Cette histoire est parue dans le livre « Les émeutiers de Montjabron ». Les auteurs nous entraînent à nouveau dans une aventure dont ils ont le secret. Comme pour toutes les précédentes histoires, le récit est basé sur les actes d'état civil et sur les articles de journaux de l'époque.



Vesc, le jeudi 25 février 1847

Dans la matinée, pour se rendre à Vesc, Claude passe prendre Victor avec le cabriolet de son père. Monsieur Rousset père a acheté, trois ans auparavant, cette voiture légère à un notaire. Ce notable souvent sollicité dans la région désirait s'offrir, puisque les affaires marchaient au mieux pour lui, un moyen plus en accord avec son nouveau train de vie. Il lui fallait en effet un véhicule plus cossu et plus confortable et, c'était là une condition essentielle pour lui, des sièges en cuir de la plus belle facture.

Le cheval qui tire ce cabriolet n'est plus l'animal racé aux jambes graciles qui caracolait dans les rues de Dieulefit mais une solide bête de trait comme on les aime dans nos campagnes.

Les deux hommes se sont bien emmitouflés car la voiture est ouverte et cette journée est bien froide. Pas de neige ni de pluie sur le chemin qu'ils empruntent mais une température glaciale qui fait rougir les nez et les oreilles imprudemment exposés. La neige tombée pendant les dernières semaines a fondu et reculé pour ne plus couvrir que les pentes à l'ubac¹ et les sommets des montagnes environnantes.

¹ Ubac : côté nord ; adret : côté sud

Vesc est en vue aux alentours d'une heure. Ils sont donc arrivés un peu trop tôt à leur rendez-vous, ce qui leur permet de profiter de l'accueil de l'auberge de Jean André Chastan, auberge où ils se sont déjà arrêtés par le passé. C'est une grande bâtisse ancienne dont l'écurie, vaste et assez basse de plafond, flanque le côté gauche de l'entrée. La porte est grande ouverte ce qui permet de distinguer dans la pénombre trois chevaux et cinq mulets attachés avec des licous à de solides anneaux en fer fixés au mur. Ces bêtes, tête basse, mâchouillent du fourrage.

Un homme dans les trente-cinq ans, une grosse poignée de paille à la main, bouchonne un des chevaux qui, impatient, donne des coups de sabots sur le sol. Ses gestes ne montrent aucune crainte de devoir frictionner avec vigueur cet animal nerveux et imposant.



Heinrich LANG (1838-1891) Cheval à l'écurie Huile

Le fracas de l'arrivée de la voiture attelée à un cheval aurait dû le faire se retourner mais, imperturbable, il poursuit son labeur comme si de rien n'était.

Claude et Victor sautent du cabriolet chacun de son côté et Claude, qui menait le cheval, range le fouet à sa place. Les rênes à la main, il s'avance vers l'écurie puis s'arrête à quelques pas de l'entrée. Il voit que l'homme ne l'a pas remarqué, alors, il appelle : « Il y a quelqu'un qui pourrait s'occuper de

mon cheval ? »

Cela ne provoque pas la moindre réaction dans l'écurie.

« Hohé ! L'ia qu'aucu ?² », répète Claude avec impatience.

Il ne se produit toujours rien. Les deux arrivants, côte à côte, commencent à trouver le temps long, si près de la chaude auberge et personne pour prendre en charge leur cheval après cette longue course dans le froid. Ils se mettent à appeler ensemble le plus fort qu'ils peuvent.

Une petite fille, dans les six ans, apparaît tout à coup, sortie d'on ne sait où. D'un pas décidé, elle s'approche de l'homme toujours occupé à bouchonner le cheval. Elle lui tire plusieurs fois la manche sans douceur. L'homme se retourne, voit l'enfant, lui fait un petit sourire puis ses yeux vont dans la direction indiquée par l'index tendu.

La fillette dit alors aux voyageurs avec son plus beau zézaïement : « Z'est tonton Jacques, il zait pas parler et il a zamais pu entendre non pu. »

Son message transmis, elle fourre un pouce gris de saleté dans sa bouche et attend en tenant encore la manche du valet d'écurie. Prudemment, elle se tient derrière lui, loin des jambes nerveuses du cheval.

Une porte s'ouvre de l'autre côté de la rue et une femme d'âge moyen apparaît sur le seuil. Elle pose ses deux mains bien à plat sur ses reins, cette attitude fait ressortir son ventre bien rebondi montrant ainsi l'imminence de son accouchement.

« Suzette ! » crie-t-elle.

Voyant alors le cheval, la carriole et les deux hommes, elle comprend immédiatement la situation.

« Jacques Chastan est sourd-muet, dit-elle en allant en direction de l'écurie. Mais c'est certainement pas un imbécile, il va s'occuper comme il faut de votre cheval, soyez sans crainte. »

Elle prend sa fille par la main qui a lâché la manche et ensemble elles rentrent chez elles.

² L'ia qu'aucu : Il y a quelqu'un ? Liset Arnaud. Au pays de chez nous. Les Hautes Vallées Soixante ans de vie

Claude tend les rênes à Jacques et d'un geste lui indique qu'il va se réchauffer dans l'auberge. Le valet d'écurie montre qu'il a bien compris et, saisissant la bride, tire le cheval à l'intérieur dans la moiteur produite par les animaux.

Victor a déjà pris la direction de l'entrée de l'auberge, Claude le rejoint rapidement. La salle où ils pénètrent est imposante et pourtant accueillante avec sa belle flambée qui éclaire chaudement de sa lumière dorée la grande table centrale autour de laquelle quelques personnes sont assises.



Ferdinand de Braekeleer intérieur paysan (détail)

La femme de l'aubergiste est assise sur un petit tabouret près du foyer, elle a suspendu une marmite à une chaîne couverte de suie. Accrochée sur le côté, une poêle à très long manche, le fond tout noir, montre qu'elle sert depuis longtemps. Le couvercle de la marmite est posé sur les pierres de la cheminée, cela permet de voir que le liquide qu'elle contient commence à frémir.

La femme nettoie les légumes qui feront la soupe du soir. Dans une jatte remplie d'eau, il y a déjà des carottes et des oignons. Les yeux de la cuisinière sont encore brillants de larmes, elle s'occupe à présent de quelques poireaux en les coupant en rondelles puis elle les jette dans la jatte pour les laver. Quelques pommes de terre, déposées près du couvercle, seront ensuite épluchées puis débitées en cubes pour parfaire la soupe. D'un coup d'œil, Victor constate l'absence du morceau de lard qu'il apprécie tant dans une soupe de légumes. Il n'est

pas le seul car au moment où cette pensée lui traverse l'esprit, il entend une voix provenant de sa droite : « Marie ! N'i a dji dé lard ? »³

Victor et Claude se tournent alors vers le maître des lieux, Jean André Chastan, qui vient de s'adresser à sa femme. Il est derrière un comptoir leur arrivant à mi-poitrine, à côté de la porte. À voir la taille de l'aubergiste, les deux hommes pourraient se demander s'il s'agit d'un géant ou s'il est juché sur un plancher surélevé, pourtant ils ne se posent pas la question connaissant Jean André. L'aubergiste est assez grand mais guère plus que la moyenne. Son autorité ne lui vient pas de sa taille, elle est naturelle et joviale. Juché sur son estrade, il peut voir et surveiller toute la salle et l'absence de l'ingrédient indispensable à la soupe n'a donc pas échappé à son œil exercé.

Ils lancent un « Salut la compagnie ! » auquel personne ne répond mais les conversations qui s'étaient interrompues à leur arrivée reprennent de plus belle.

Ils donnent une tape du plat de la main sur le dessus du comptoir et, s'adressant à Jean André qui essuie un verre avec un torchon à carreaux rouges et verts, lui commandent un verre de vin chacun.

L'aubergiste pose le verre à l'envers, sur une étagère suspendue derrière lui, à hauteur de son épaule, glisse un coin de son torchon dans sa ceinture et tend la main vers Victor, un sourire aux lèvres. Victor s'en empare et la lui serre en la secouant avec chaleur.



Intérieur d'une auberge

³ « N'i a dji dé lard » en patois signifie : Il n'y a pas de lard ?

Puis c'est au tour de Claude de lui serrer la main.

« Bienvenue, Messieurs. Qu'est-ce que je vous sers comme vin ? Du vin du Diois ou de Provence ?

– Donnez-nous plutôt un vin chaud, s'il vous plaît. Il fait drôlement froid dehors. »

Sitôt servis, les deux amis vont s'installer à la longue table, les autres hôtes se déplacent légèrement pour leur laisser un espace suffisant. Une fois assis, ils regardent tranquillement autour d'eux. Au bout de la table, deux gaillards discutent en faisant de grands gestes ; à leurs pieds, ils ont posé leurs bagages, l'un est décoré de rubans, l'autre avec des dessins d'images pieuses, sans aucun doute ce sont des colporteurs. Puis, il y a un homme âgé qui parle avec autorité à un jeune homme timide osant à peine lever les yeux sur celui qui semble être son patron. Le curé de Vesc, revenu d'une visite à un de ses paroissiens, profite de la bonne chaleur de l'auberge en lisant gravement son bréviaire. De temps à autre, il porte à ses lèvres un petit verre d'eau de vie sans doute meilleur que son vin de messe.

Sur le côté droit de la salle, dans une petite pièce ouverte, surélevée par deux marches, trois hommes d'âge respectable font une partie de dominos, ils jouent gravement mais surtout rapidement, ils tirent, chacun à leur tour, un domino sur les derniers reposant encore à l'envers, devant eux. Au fond de la même petite salle, quatre autres joueurs se sont installés autour d'une petite table ronde. Ils jouent aux cartes en commentant chaque coup bruyamment, les invectives et les accusations de tricherie pleuvent. Plusieurs bouteilles de vin gisent à terre, une autre, à moitié pleine, est posée à côté d'un des joueurs qui remplit à intervalle régulier les verres de ses compagnons de jeu, sans oublier le sien. À eux quatre, ils font plus de boucan que toutes les personnes présentes dans l'auberge.

Victor et Claude n'ont pas à attendre bien longtemps avant l'entrée de Jean François Dufond, le maire de Truinas et du garde-champêtre Peysson.

« Messieurs, poussez-vous un peu, je vous prie. »

Chacun glisse sur son banc dégageant ainsi suffisamment de place pour permettre aux derniers arrivants de s'asseoir. La grande table pourrait accueillir encore plus de clients, cependant d'un ac-

cord tacite l'intervalle entre chaque personne diminue et s'égalise. Seul le curé bénéficie d'un peu plus d'espace, autorité oblige.

Le maire, qui connaît l'aubergiste depuis de longues années, un sourire dans les yeux et une grimace qui lui fait fermer un œil et tordre la bouche, lance :

« Jean André ! Donnez-nous de votre cuvée spéciale, de celle que vous cachez derrière votre comptoir !

– Allons, vous savez bien que vous avez tout bu la dernière fois que vous êtes passé », répond l'aubergiste sur le même ton et du tac au tac.

Pendant qu'il prépare les verres, on peut observer son visage souligné d'une belle moustache taillée avec soin. Une fois par semaine, il façonne devant un petit miroir cette moustache pour qu'elle tombe élégamment de chaque côté de sa bouche. Cette forme ne lui donne pourtant pas du tout l'air triste que l'on pourrait attendre tant le reste de sa physionomie est bonhomme et bienveillant. Il prétend que toutes les personnalités portent une telle moustache à Paris. En bon aubergiste qui se respecte, il connaît tout le monde et, surtout, il sait tout ce qui se passe dans le pays. Trois verres posés sur un petit plateau, il arrive devant la table commune et avisant un bout de banc inoccupé, il y pose une fesse. Il tend un verre au maire puis au garde et saisissant le dernier, il le lève et dit : « À la vôtre, Messieurs ! »

Tous les convives lèvent alors le verre qu'ils ont devant eux et à l'unisson répondent : « À la vôtre ! »

Si les circonstances s'y étaient prêtées, cette réunion aurait pu se métamorphoser en une rencontre entre amis des plus agréables. Tous savent la raison de leur présence dans cette auberge, tout comme l'aubergiste d'ailleurs.

« En espérant que votre venue à Vesc ne sera pas trop pénible », dit l'aubergiste en jetant un regard appuyé sur Victor qui détourne la tête.

Un silence se fait tandis qu'ils avalent une gorgée. Le maire, en faisant claquer sa langue en signe d'appréciation, pose son verre et tout en le gardant dans sa main regarde à son tour Victor d'un air

grave.

« Ça n'a pas dû être facile de déterrer le corps, le sol est gelé sur une bonne profondeur », dit-il doucement en montrant sa contrariété.

Les autres hochent la tête tristement d'un air entendu.

« L'autre jour, j'ai un peu discuté avec le maire de Vesc, il m'a dit que le mort portait des haillons et qu'il avait un visage étrange », continue-t-il sur le ton de la confiance.

Avec stupeur, Victor et Claude se jettent un coup d'œil consterné.

« Patron ! », appelle un des joueurs de la salle du fond.

L'aubergiste se lève et grimpe les deux marches pour prendre la nouvelle commande des compères assoiffés.

L'heure de se rendre au cimetière approche, ceux qui doivent y aller terminent rapidement leurs verres et se lèvent. Jean André reçoit leurs piécettes en silence et les regarde sortir pour retourner dans le froid accomplir la pénible tâche qui les attend.

Arrivé au cimetière, Victor s'approche de ses frères qui viennent juste de passer le portail d'entrée. Il leur donne l'accolade et leur murmure quelque chose qu'ils sont seuls à entendre. Leurs visages s'assombrissent, les paroles du maire de Truinias qui leur sont répétées confirment leurs soupçons et leur font craindre le pire. Pendant qu'ils s'éloignent de quelques pas pour discuter à voix basse, Vincent Chastan, le maire de Vesc apparaît en compagnie de Claude Morin, le garde-champêtre du lieu. Salutations, serrement de mains, garde-à-vous échangés.

Le moment devient solennel quand le juge de paix descend de son cabriolet. Il abandonne les rênes et son long fouet à un badaud qui, malencontreusement, se trouvant là, se voit dans l'obligation de mener dans l'écurie de l'auberge la voiture du magistrat. Sans un mot de remerciement, remarque-t-il avec amertume. Le notable, en retirant ses gants et en les faisant claquer sur une de ses mains, se dirige vers la petite troupe qui l'attend respectueusement, le couvre-chef à la main, à la hauteur du



Le cimetière de Vesc aujourd'hui

cœur. Il courbe la tête pour les saluer, muet, sévère, son regard balaie l'assistance et s'arrête sur le maire de Vesc qui est en train de remettre son chapeau pour protéger du froid son crâne à moitié chauve.

« Nous avons reçu une requête pour exhumer le corps d'un inconnu dans le cimetière de cette commune de Vesc. Selon les dires de quelques personnes, il semblerait qu'il s'agisse de la dépouille mortelle d'Antoine Augier qui a disparu de Truinias le 6 février dernier. Si je suis bien informé, deux frères, non, je rectifie, trois de ses frères devraient se trouver à cet instant en ce lieu pour l'identifier. En outre, il sera nécessaire que d'autres personnes n'ayant aucun lien de parenté avec la famille de cet Antoine Augier soient en mesure de le reconnaître avec certitude. Qui parmi vous répond à ses impératifs et pourrait identifier le dénommé Antoine ? »

Claude Rousset lève timidement le doigt.

« Vous, Monsieur ? dit le Juge de Paix en fixant Claude d'un air hautain, auriez-vous l'amabilité de décliner votre identité et la raison qui vous porte à penser que vous connaissiez bien la personne en question.

– Mon nom est Claude Rousset, Monsieur le Juge, je suis le voisin le plus proche de la famille Augier, je connais Antoine depuis que je suis né. »

Le garde-champêtre de Truinias avance d'un pas et au garde-à-vous, les yeux fixés sur les montagnes environnantes couvertes de neige, annonce que lui aussi connaît parfaitement Antoine Augier. Il explique que, vu qu'il exerce sa charge dans la même commune depuis de longues années, il a eu à faire avec lui de nombreuses fois. Par exemple, il a fait

partie des personnes chargées d'organiser des recherches pour le retrouver étant donné que ce particulier a la fâcheuse habitude de partir seul à l'aventure.

« Bien ! Je conviens que les frères Augier, Claude Rousset et vous, monsieur le garde-champêtre, serez capables d'affirmer que l'homme enterré en ce lieu est en effet la personne en question ou ne l'est point. »

Quelques personnes sont arrivées sur les lieux au cours de l'intervention du Juge. Il y a là, Paul Courbin de Félines, un autre voisin de la famille Augier, on voit approcher, s'appuyant lourdement sur sa canne, le vieux Simon Geneves⁴ de Dieulefit, serré de près par le maçon Antoine Magnet⁵.

Au cours de la matinée, le fossoyeur a enlevé toute la terre au-dessus du cercueil, il l'a suffisamment dégagé pour qu'il ne reste plus qu'à le sortir pour le poser sur le sol. Quelques journaliers ont été priés de se mettre à la disposition de la justice. Sur l'ordre du Juge de Paix, sans peine, ensemble avec le fossoyeur, ils parviennent à retirer la longue boîte grossièrement assemblée.

Ils déposent leur fardeau sur deux tréteaux apportés par l'un d'eux. Le fossoyeur fait sauter le couvercle et le fait glisser vers les pieds de la dépouille. Le juge de paix remercie d'un hochement de tête et dit d'une voix forte : « Je demande à ce que Victor Augier s'approche pour l'identification. »

Victor, sidéré, se fige sur place. Puis l'instant suivant, il comprend ce qu'on lui demande et s'approche avec réticence. Il regarde le visage du mort. Il ne peut s'empêcher d'avoir un mouvement de recul et ses traits semblent se creuser.

À tour de rôle, se penchant au dessus du cercueil béant, se succèdent ses frères, Claude Rousset, Paul Courbin et les autres. Quand tous les témoins convoqués ont porté leurs regards sur le corps étendu, le Juge de Paix prend la parole solennellement : « Messieurs, de toute évidence, je me dois de constater que chacun d'entre vous a eu le loisir de reconnaître l'homme enterré ici. Une seule conclusion s'impose, un seul nom a été prononcé. Je me propose donc de coucher dans un procès verbal

⁴ RP Petit Paris (1765-1792) page 48

⁵ État civil de Truinas (1793- An X) page 22

les résultats de cette exhumation et demande à monsieur le maire de Vesc de les consigner également dans l'état civil.

La tension qui a accompagné Victor toute la journée tombe à ce moment-là, c'est alors qu'il a conscience du froid mordant, il lui semble que le vent a forcé entraînant une chute de la température.

« Monsieur le Juge de Paix, je voudrais vous dire ma gratitude, vous remercier de nous avoir aidés dans notre recherche. »

Le Juge fait osciller sa tête et referme frileusement son manteau au plus serré autour de son buste tandis que Victor continue : « Le voyage de retour sera long pour plusieurs d'entre nous, il sera aussi bien froid. Un bon feu brûle depuis ce matin chez Jean André Chastan, je vous propose de nous y rendre pour nous réchauffer un peu avant d'entamer le chemin vers nos maisons respectives. »

Le juge de paix pose amicalement sa main sur le bras de Victor et dit : « Je vous remercie de votre invitation mais je me dois de la décliner car des obligations m'appellent ailleurs et je ne puis m'y soustraire. »

Le maire, monsieur Chastan annonce qu'il ne pourra pas rester non plus. La plupart des autres n'hésitent pas à accompagner les frères Augier dans l'auberge où, en effet, le feu répand sa douce chaleur.

Lorsqu'ils entrent les uns après les autres, Jean André prend Victor par l'épaule et lui demande à l'oreille :

« Alors, c'était qui ?

- Mon frère », répond Victor dans un souffle.

The image shows a handwritten document in French, likely a legal record or inventory. The text is written in cursive and includes the words "Procès verbal", "d'exhumation", and "Augier". There are also some numbers and names written in the margins. The document is written on aged paper and appears to be a record of an exhumation.

Annexe historique et généalogique

Recherche et scénario : Richard Troost

Écriture : Christine Garaud

Illustrations : photos de Christine Garaud page 14

Tous les personnages sont réels :

- Antoine Augier, quartier Tournillon à Truinas
- (Claude) Victor Augier, frère d'Antoine
- Anne Venoul, épouse de Victor Augier
- Philippine Augier, leur fille
- Appolonie (Pauline) Augier, leur fille
- Victor Augier, leur fils
- Marie Virginie Augier, leur fille
- Marie Esperite Augier, leur fille
- Jean Augier, frère d'Antoine habitant Poët-Célard
- Jean Louis Augier, frère d'Antoine habitant Dieulefit
- Claude Rousset, voisin d'Antoine
- Jean François Dufond, maire de Truinas
- Antoine Peysson, garde-champêtre de Truinas
- Paul Courbin, voisin d'Antoine
- Simon Geneves
- Antoine Magnet, maçon à Dieulefit
- Jean Antoine Granjon, quartier Chambonnet, Vesc

- Rose (Rosalie) Gras, son épouse
- Claude Granjon, leur fils
- Marie Louise, leur fille
- Alexandrine, leur fille
- Louise Bouvier, mère de Jean Antoine Granjon
- Vincent Chastan, maire de Vesc
- Claude Morin, garde-champêtre de Vesc
- Jacques Chastan, sourd-muet
- Suzette Gras, fille de Marguerite Faure
- Marguerite Faure, veuve Gras, enceinte de huit mois
- Jean André Chastan, aubergiste
- Marie Magdelaine Marchand, femme de l'aubergiste

Personnages dont on ne connaît pas le nom :

- Le juge de paix,
- Le fossoyeur

Antoine Augier habitait à Truinas (quartier de Tournillon). Il est étrange que son nom ne soit pas mentionné sur la liste du *Dénombrement de la population de 1846*. On y trouve les noms de son frère Victor et de son voisin Claude Rousset, tous les deux habitent dans le quartier de « Tournillon », dont nous venons de parler.

Dans la liste du *Dénombrement de la population de 1841*, on trouve dans la famille de Victor Augier une personne portant le nom d'Antoine. On n'indique pas la relation familiale avec le chef de famille ou le métier de la personne mais on y lit le mot « *idiot* ».

Antoine Augier était assez loin de sa maison et se trouvait, comme on le sait, à Vesc au moment de sa mort.

Peut-être avait-il l'habitude de vagabonder et cela serait la cause de l'absence de son nom sur la liste du *Dénombrement de la population de 1846*.

La distance entre son domicile et le lieu de son décès est de 15 km à vol d'oiseau.

L'hiver de 1846 à 1847 a été très rigoureux. Antoine Augier a probablement cherché un abri contre le froid dans la cabane de Granjon et y est décédé. Il avait 34 ans.

Acte de décès d'un inconnu et transcription

N° 3
 Acte de décès
 d'un inconnu

L'an mil huit cent quarante-sept et le huit février
 à cinq heures du soir, par devant nous Vincent
 Chastan, maire, officier de l'état civil de la commune
 de Vesc, canton de Dieulefit, département de la Drôme,
 ont comparu en la Mairie, Granjon Jean Antoine

N° 3 Acte de décès d'un inconnu

L'an mil huit cent quarante-sept et le huit février à cinq heures du soir, par devant nous Vincent Chastan
 maire, officier de l'état civil de la commune de Vesc, canton de Dieulefit, département de la Drôme, ont
 comparu en la Mairie, Granjon Jean Antoine

Reconnu pour
 être le dit
 cultivateur, domicilié à Vesc, âgé de
 quarante-deux ans et Claude Morin, garde champêtre
 âgé de cinquante-cinq ans, aussi domicilié à Vesc,
 lesquels nous ont déclaré, que le jour d'hier à six
 heures du soir, ils ont trouvé un inconnu, paraissant
 mandiant, âgé d'environ trente-cinq ans, mort dans une
 cabanne appartenant audit Granjon. Nous officier
 de l'état civil après nous être transporté sur les lieux
 avons requis Monsieur le Juge de Paix, qui a
 dressé son procès verbal, assisté de qui de droit, nous
 avons dressé le présent acte en présence des déclarants,
 digne au procès qui ont signé avec nous, après lecture faite
 verbal inscrit plus bas

Ant. Peysson
 Claude Rousset
 Morin
 Granjon
 Chastan maire

cultivateur, domicilié à Vesc, âgé de quarante-deux ans et Claude Morin, garde champêtre âgé de cin-
 quante-cinq ans, aussi domicilié à Vesc, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à six heures du soir, ils
 ont trouvé un inconnu, paraissant mandiant, âgé d'environ trente cinq ans, mort dans une cabanne appa-
 rtenant audit Granjon. Nous officier de l'état civil après nous être transporté sur les lieux et avoir requis
 Monsieur le Juge de Paix, qui a dressé son procès verbal, assisté de qui de droit, nous avons dressé le pré-
 sent acte en présence des déclarants, qui ont signé avec nous, après lecture faite.

signatures d' Ant. Peysson, Claude Rousset, Morin. Granjon, Chastan maire

Dans la marge:

Reconnu pour être Mr Antoine Augier par les sieurs Antoine Peysson et Cl^{de} Rousset et autres témoins dési-
 gnés au procès verbal inscrit plus bas.

Arbre généalogique partiel d'Antoine Augier (1812-1847)

Jean (1767- †1841) x 1793 Benoite Salivet (1773-†1821)

— Jean Louis (1794- †1868) x 1829 Louise Roche (1803-† 1844)

— Antoine (1830- †1830)

— Sophie (1836 - † ?)

— **Claude Victor** (1797- †1866) x 1827 **Marie Anne Venoul** (1806 - † ?)

— Philippine (1828- † ?) x 1850 Jean Raspail (1825 - † ?)

— Appolonie (1831- † ?) x 1855 Odile Liotard (1830 - † ?) (*Odile est un homme*)

— Victor (1833-† 1862) x 1860 Jeanne (Marguerite) Chastan (1839- †1866)

(...)

— Marie Virginie (1835- † ?)

— Marie Espérite (1840- † ?) x 1866 Auguste Mourgand (1838- † ?)

— Jean (1799- †1880) x 1830 Dorothée Rosier (1807- †1894)

(...)

— Louise (1801- †1834)

— Marianne (1804- † ?)

— Augustine (Justine) (1807- †1888) x 1831 Jean Louis Magnet (1805- †1888)

— Jacques (1810 - † ?)

— **Antoine** (1812- †1847)

— Auguste (1815 - † ?)

FAMILLES DAUDEL ET ESCALIN

Sur leur relation

Maurice BOURÈNE

Au tournant des XV^e et XVI^e siècles, la famille Daudel est déjà une famille importante aux Granges-Gontardes et à La Garde-Adhémar. De plus, on leur connaît alors des relations maritales avec la famille Escalin dont le plus célèbre représentant est Antoine Escalin (environ 1498 - 30/05/1578), baron de La Garde aux multiples titres qui deviendra Escalin des Aimars par la « grâce » de Louis Adhémar de Monteil comte de Grignan suite à sa donation ; tandis que le plus important des Daudel (par les titres) est monseigneur Étienne Deodel évêque de Grasse et abbé de l'abbaye de Cruas (vers 1534 - août 1588).



Église Saint-Michel, vue du jardin botanique

© I, F5ZV, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2429686>

Le manque d'informations fiables (il semble qu'un certain nombre de données trouvées dans la littérature aient été pour le moins déformées), m'a intrigué et donc, en comparant les différents auteurs ayant écrit sur ces familles (essentiellement sur Antoine Escalin et Étienne Deodel), et surtout en lisant les actes notariés qui malheureusement se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on remonte dans le XVI^e siècle, j'ai essayé de trouver comment s'articulent ces relations familiales.

Tout d'abord rappelons que ce nom Daudel peut se trouver sous plusieurs graphies, comme indiqué dans le *Dictionnaire biographique et bibliographique de la Drôme*¹, dont Deodel, Dodel mais encore Dautel, etc. La forme Dodel est fortement présente en Allemagne où, par exemple, dans la région d'Ulm, on a des actes datant du milieu du XVI^e siècle à ce nom (voir par exemple <https://gedbas.genealogy.net/search/simple>), mais aussi en Suisse et bien sûr en France, particulièrement dans le nord-est. Quant à la forme Dautel elle est surtout présente en France, là encore dans le nord-est, surtout en Alsace. Ainsi, d'après le *Bulletin du Cercle généalogique d'Alsace*², un Martin Daudel lors de son mariage au XVII^e siècle a transformé son nom en Dautel qui s'est poursuivi sous cette forme-là. Pour ce qui est de la forme Deodel,

¹ Ed 1900, p. 244

² n° 503 du 1^{er} janvier 1979 p.

parfois transcrite Deudel, elle disparaîtra assez rapidement remplacée par la graphie Daudel, parfois pour la même personne dans deux actes différents ; en fait, elle ne semble répertoriée aux XVI^e et XVII^e siècles que dans la Drôme autour de la famille de Deodel Estienne (v.1534-1588) évêque de Grasse et abbé de l'abbaye de Cruas. Toutefois, hors de la Drôme, on trouve aussi dans les *Annales de Provence huitième année*³ la référence à un acte de 1543 à Marseille mentionnant un ordre à « payer à la Noble Louise Deodel... ». Sans autres indications dans la littérature consultée concernant cette Deodel qui a la qualité de noble, ce que l'on ne retrouve pas chez les Deodel ou Daudel de la Drôme alors qu'ils auront des mariages avec des nobles comme nous allons le voir ci-après. Cependant, par la date de cet acte, on peut dire qu'elle est contemporaine d'Étienne Deodel et pourrait provenir de sa famille étant donné la spécificité de la graphie de ce nom...

La plus ancienne mention d'un Daudel que j'ai pu repérer se trouve dans la Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes⁴ : « En 1358-1359, des bandes de pillards commandées par Daudel (sans prénom cité), Robert Knolles, tous deux anglais et Eustache d'Aubercicourt, ravageaient la Champagne jusqu'aux portes de Troyes. ». Cependant, il n'est pas indiqué si « anglais » c'est la nationalité (?) ou le parti puisqu'on est en pleine guerre de 100 ans.

Quant aux Daudel de la Drôme, ils sont particulièrement nombreux aux Granges-Gontardes et, au moins jusqu'au milieu du XVI^e siècle aux Granges de Moreton, granges voisines des précédentes et qui en dépendent ; on les trouve aussi dès le XV^e siècle à Colonzelle et au XVI^e siècle (peut-être avant mais les documents manquent), à La Garde-Adhémar, Donzère, Pierrelatte, Châteauneuf-du-Rhône etc.

Concernant les toponymes portant ce nom, on en trouve deux dans les dictionnaires des toponymes : l'un est le lieu-dit habité Daudel au nord-est de Rouffilhac dans le Lot, présent sur la carte de Cassini, l'autre c'est le Mazet de Daudel, aussi lieu-dit habité, à Mauguio dans l'Hérault. On peut remarquer que ce qui est maintenant le Lot appartenait alors au duché d'Aquitaine et donc faisait partie du royaume d'Angleterre... à rapprocher du Daudel cité dans le cartulaire de Troyes ?...

À part cela, on ne trouve aucune explication du sens de ce nom dans les études onomastiques telles « le Dauzat » et successeurs, sauf que, sous sa forme Daudel, il a désigné le fils d'Audel un ancien nom de baptême d'origine germanique issu de Aldo (de l'allemand « vieux »).

C'est en remontant la généalogie de la grand-mère de mon épouse, une Daudel, que je suis arrivé à François Deodel marié à Cristolle Escalin. En recherchant quels pourraient être les liens de cette Cristolle avec les Escalins des Aimars, j'ai trouvé la très belle étude de Yan Bouvier, alors en « Master » au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine de l'université de Nice intitulée *Antoine Escalin des Aimars (1498 ? – 1578) Ambassadeur de François I^{er}*, parue dans *Recherches Régionales Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*⁵.

Dans cette étude, l'auteur montre que ce qui est souvent communément dit concernant les origines de Antoine Escalin, « né sur un lit de paille dans une famille très pauvre », est remis en question dans les mémoires du Chanoine de Banne qui indique que l'oncle de sa mère Suzanne Deodel, n'était autre que Étienne Deodel, évêque de Grasse et abbé de l'abbaye de Cruas, lequel avait pour mère la sœur d'Antoine Escalin baron de La Garde. Yan Bouvier fait ainsi remarquer que, si la sœur d'Antoine Escalin était issue d'une famille aussi pauvre, elle n'aurait vraisemblablement pas pu

³ 1911 p 303

⁴ Tome VI par l'abbé Lalore note K

⁵ 2002 n° 188, publiée par le Conseil général des Alpes-Maritimes

épouser un Daudel parent d'un évêque, qui plus est, abbé d'une abbaye importante.

Étienne Deodel était donc l'oncle de la mère du Chanoine de Banne comme indiqué ci-dessus, puisque celle-ci était, d'après les mémoires du Chanoine, la sœur de Pierre Deodel, religieux de Cruas, lequel est dit neveu d'Étienne Deodel et désigné comme beau-frère de Gaspard de Banne, père du Chanoine. On sait par ailleurs que ce Pierre Deodel avait environ 16 à 18 ans lorsque son oncle mourut de la peste à l'abbaye de Cruas (voir le Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, 1900 - 1901 p 244). Toujours grâce aux mémoires du chanoine de Banne, ce neveu de l'évêque était fils de Georges Daudel et donc Suzanne Deodel était aussi fille de Georges. On peut compléter la fratrie tout d'abord avec Aymar Deodel puisque d'après A. Lacroix : « On trouve cette année 1577 une lettre d'Aymar, frère de Monseigneur de Grasse, à la Garde... » ; puis avec Mondon cité dans un acte de bail fait par Estienne le 25 février 1587 chez Me Pierre Aubert (cote : 2E8612/42) où, entre autres, sont baillés « ...des biens de son frère Mondon décédé ».

À ce point-là, on a :

Michel Daudel (Deodel) époux de Marguerite Escalin sœur d'Antoine Escalin (voir ci-dessous), dont :

- Étienne, évêque de Grasse, abbé de l'abbaye de Cruas
- Aymar
- Marguerite épouse de Sébastien Teyssier
- Catherine épouse d'Antoine Eymard de Pierrelatte
- Georges époux N, dont Pierre, Chamarié de Cruas, et Suzanne épouse de Gaspard de Banne dont le chanoine Jacques de Banne
- Mondon décédé avant le 25 février 1587.

Quant à la famille Escalin, de La Garde (souvent

orthographié Scalín jusqu'au milieu du XVI^e siècle), le nombre de ses représentants trouvés dans la littérature et dans les actes notariés de cette période est relativement restreint. Son plus emblématique représentant est donc le baron Antoine Escalin des Aimars qui ne rajoutera le nom de « des Aimars » qu'après la donation de la baronnie de La Garde que lui a faite Louis Adhémar de Monteil Comte de Grignan en 1543. Antoine Escalin a eu, semble-t-il, 2 enfants ; voir par exemple Brantome ou l'armorial du Dauphiné de Rivoire de la Bâtie⁶, où il est indiqué : « Il laissa de sa maîtresse Marguerite Langlois, une fille et un fils, légitimé en 1570... ». Ce fils, Jean Baptiste, né à Rouen et éduqué à Paris, lui succédera comme baron de la Garde ; quant à sa fille, elle se serait nommée Marguerite (comme Marguerite Langlois) ainsi qu'il est indiqué dans le Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme⁷ ou dans l'Histoire Généalogique et Chronologique des Généraux des Galères de France⁸ : « Les noms de ses enfants étaient Jean-Baptiste, bâtard d'Escalin des Aimars, et Marguerite, bâtarde d'Escalin » (terminologie utilisée par le second de ces ouvrages). La famille d'Antoine Escalin n'est pas connue mais d'après A. Lacroix deux autres Escalin apparaissent dans les archives locales mentionnant un François Escalin Consul de La Garde en 1497 et un Bernard Escalin Consul de 1521 à 1543. Ce dernier est très certainement celui qui est cité par le P. Anselme et par Pithon-Curt pour un legs de 300 écus dans un testament d'Antoine Escalin daté du 27 mars 1544. Dans ce même testament, il lègue 200 écus d'or à chacune des filles d'Honorade Bouchière, Jeanne, Marguerite et Nicole, sans indiquer ses liens avec elles (d'après Pierre d'Hozier cité par A. Lacroix dans le Bulletin de la Société Départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme⁹).

Concernant Bernard Escalin, il était marié à Jeanne Richard laquelle, veuve, testa le 27 janvier 1570

⁶ 1970 p. 204

⁷ Tome 1, 1900 p.301

⁸ Chap. VI p 939

⁹ Tome 1, 1887 p.121

(chez Me Barthélemy Eymard, cote 2E8601/2/f°28, vue 30). Ses légataires sont ses filles : tout d'abord, Berthomienne issue, semble-t-il, d'un premier mariage, puis Anthonie, Catherine et Gabrielle, ainsi que son fils Simon « gentilhomme du baron de la Garde ». Cette dernière information est importante car elle semble indiquer que cette famille était noble de naissance à moins que ce soit un avantage que lui a conféré Antoine Escalin qui serait son oncle, ce qui serait possible car il n'est pas dit noble dans ce testament alors qu'il semble que cette place soit en général donnée à un noble.

La position de Bernard Escalin dans cette famille est donnée dans un contrat de mariage en date du 20 novembre 1547 (cf. photo page 26) fait par Me Cyprien Riote de Donzère (côte : 2E15846). Ce contrat est passé entre Sébastien Teissier, de La Garde, fils de Pierre, et Marguerite Daudel, fille de Michel et de Marguerite Escalin. Les témoins de Marguerite sont Mondon Daudel son oncle paternel, Bernard Escalin son oncle et Raymond Daudel son cousin. Ainsi, si Bernard Escalin est son oncle, il est frère de Marguerite Escalin et, étant donné que Bernard Escalin a été consul de La Garde de 1521 à 1543, ils seraient tous les deux contemporains d'Antoine Escalin et vraisemblablement leur frère et sœur, sœur qui serait celle ayant épousé un Daudel, en l'occurrence Michel Daudel comme indiqué plus haut.

Mais le testament de 1544 d'Antoine Escalin indique aussi qu'il fait un legs aux filles d'une certaine Honorade Bouchière. Encore une fois, c'est un contrat de mariage chez Me Cyprien Riote (cote : 2E31700/76 vue 83) qui permet de progresser dans cette généalogie des Escalin. En effet, il concerne le mariage de Pierre Daudel, fils de Vital et Jeanne Escalin fille de François et de Honorade Bouchière ! On peut raisonnablement penser que,

de même que pour Bernard Escalin, il s'agit ici du François Escalin cité par A. Lacroix, consul de La Garde en 1497 (photo page 27). Et donc, en l'absence de tout autre Escalin retrouvé à cette période, on peut dire que François Escalin a pour fils Bernard et Antoine et pour filles Jeanne, Nicole et Marguerite. Ce qui résoudrait « l'énigme » de la naissance d'Antoine qui serait donc issu d'une famille bourgeoise dont le père puis le frère ont été consuls de La Garde.

Outre ce testament, le baron de la Garde fait une donation en 1565 à Cristolle Escalin (d'après le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*¹⁰) alors épouse de François Daudel dont elle eut 3 enfants vivants au décès de son mari : Louis, Catherine et Antoine. Elle épousera ensuite noble Pierre Truchier¹¹ (photo page 28), ses témoins étant Bernard Escalin son père et François Daudel son beau-frère. Elle en aura un fils, Pierre, qui sera dit noble Pierre de Truchier et qui épousera Marguerite de Perrache¹². Suite à une redéfinition royale de la juridiction d'Antoine Escalin à La Garde, le fils d'Antoine Escalin, Jean Baptiste, reconnaît à noble Pierre de Truchier, la possession de terres situées à La Garde par sa mère Cristolle Escalin¹³.

L'origine de François Daudel, premier mari de Cristolle Escalin, est donnée dans un acte de Me Cyprien Riote de Donzère¹⁴, acte de quittance que lui fait, ainsi qu'à son frère, autre François, le mari de leur nièce, Alix Alier, fille héritière de Guillemette Daudel, elle-même fille de feu Stefan (Étienne) Daudel dit Berthelot, père des deux François ses héritiers universels. Dans d'autres actes du même Cyprien Riote, l'un des deux François, outre Berthelot, est aussi dit Gros. Ces surnoms sont d'autant plus indispensables qu'il y a aussi, au même moment, aux Granges-Gontardes, un troisième Fran-

¹⁰ 1908, p 248

¹¹ Cm le 12 février 1548 chez Me Cyprien Riote de Donzère, côte 2E15847/47

¹² Cm le 22 octobre 1589 chez Me Bovier Jacques, cote : 2E9972/503, vue 535

¹³ voir les actes chez Me Pierre Aubert datés du 11/06/1581 avec les côtes 2E8606/47 vue 56 et, même volume, f°49, vue 58

¹⁴ Cote : 2E15845/411, vue 420

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

François Escalin cité par A. Lacroix, consul de La Garde en 1497

çois qui est dit fils de Gonnet... Pour savoir lequel de ces deux François est l'époux de Cristolle Escalin, la réponse est encore donnée par le notaire Cyprien Riote dans un acte après décès de celui-ci¹⁵, dans lequel elle demande d'être reconnue tutrice de ses enfants, Catherine, Louis et Antoine. Il est précisé qu'ils sont nés de son mariage avec François Daudel dit Gros ; sont alors présents son beau-frère François Daudel Berthelot et son père, Bernard Escalin... Par ailleurs, le même notaire a fait le contrat de mariage de Cristolle avec noble Pierre Truchier (voir ci-dessus), dans lequel elle est dite « honnête fille », fille de Bernard Escalin avec pour témoins François Daudel son beau-frère. Sa place comme fille de Bernard Escalin semble bien confirmée. C'est donc étonnant qu'elle ne soit pas parmi les légataires de sa mère ou belle-mère Jeanne Richard dont le testament, on l'a vu, date de 1570 alors que Cristolle est encore en vie puisqu'elle testera le 16 janvier 1604 et qu'il lui reste encore de son premier mariage deux enfants, Louis Daudel et Catherine Daudel ; dans ce testament fait par Me Pierre Aubert¹⁶, c'est son fils cadet, issu de son second mariage, Pierre de Truchier qui est héritier universel ; de plus, elle fait un legs à une certaine Catherine Truchier, fille de feu Antoine Truchier, fils naturel de son second époux feu Pierre Truchier. Cette Catherine épousera Antoine Valentin dont elle aura plusieurs enfants, entre autres Jean Baptiste Valentin qui aura pour parrain Jean de Vassadel, époux de Marguerite Escalin des Aimars, fille du baron de La Garde, Jean Baptiste Escalin des Aimars.

On peut maintenant donner pour la généalogie des Escalin le schéma suivant :

- François Escalin (qui serait d'après Yan Bouvier un descendant de Louis Escalin, seigneur de Château-Dauphin dont Antoine Escalin sera fait capitaine par le roi en 1536) et de Mabile de la Garde dont :

- Antoine dit Pollin avec Marguerite Langlois dont :

- Jean Baptiste Baron de La Garde
- Marguerite dont on n'a trouvé aucune trace

- Jeanne épouse de Pierre Daudel fils de Vital

- Nicole épouse Giraud Boudon

- Marguerite Escalin épouse de Michel Daudel, dont (voir ci-dessus)

- Bernard Escalin époux (peut-être en secondes noces) de Jeanne Richard, dont :

- Cristolle (peut-être issue d'un premier mariage) épouse de François Daudel dit Gros dont Catherine, Louis et Antoine ; puis avec Pierre Truchier, noble Pierre Truchier qui épousera Marguerite de Perrache

- Anthonie

- Catherine épouse de Jean Revire ?

- Gabrielle

- Simon, gentilhomme du Baron de La Garde.

Concernant Nicole Escalin dans ce schéma, n'ayant pas trouvé directement que cette Nicole était bien la fille de François Escalin, considérant que ce prénom est très rare à cette époque puisque sur tous les relevés du CGDP (Cercle Généalogique de la Drôme Provençale) il n'apparaît porté que par seulement 8 personnes différentes (relevés BMS et NMD) entre 1571 et 1879. J'ai retenu la Nicole Escalin citée dans un accord de transaction du 3 avril 1584 chez Me Pierre Aubert¹⁷ entre Pierre Daudel dit Ravat et sa femme Jeanne Boudon, sœur de feues Gabrielle et Bonne, et fille de feus Giraud et Nicole Escalin, avec Jean Boudon fils et héritier d'Antoine Boudon...

Concernant le surnom, Polin ou Poulin, et autres orthographes donné à Antoine Escalin, l'explication trouvée dans la littérature est que ce surnom lui aurait été donné à cause de son caractère impulsif ;

¹⁵ Cote : 2E13532/35, vue 42

¹⁶ Cote 2E8629/8, vue 126

¹⁷ Cote : 2E8609/50

ainsi, d'après A. Lacroix¹⁸ : « (c'est) son humeur vive et farouche (qui) le lui avait fait donner... ». En fait, il me semble qu'il serait plus probable que ce nom ait été celui d'un de ses proches ainsi qu'on le trouve, par exemple, dans la famille Daudel pour les Daudel Cavalier, les Daudel Cornillac, Daudel Boudon, etc. Il est vrai que, dans cette famille extrêmement nombreuse, des repères fixes de parenté étaient nécessaires. Ce n'était pas le cas de la famille Escalin qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, était particulièrement limitée en nombre d'individus. Ce qui peut faire penser à cette hypothèse est, par exemple, le contrat de mariage fait par Me Pierre de Vyeux de Grignan en date du 27 juillet 1473 entre Pierre Daudel fils de Jean, des Granges-Gontardes, et Jomete Polin fille de Jean de Montségur-sur-Lauzon, acte auquel est présent noble N (ill.) Adhémar. En 1545, Guillaumette Daudel, fille de Noël et de Claude Polin, épouse Jacques Soubeyran de La Garde et l'un de ses témoins est G. Polin, son oncle des Granges. Mais encore plus important, dans un acte de procuration pour les manants et habitants des Granges, fait par Me Cyprien Riote de Donzère¹⁹, on trouve dans la liste des manants et habitants le nom de Mondon Daudel dit Poulin. En considérant les dates des différents Mondon Daudel, le seul possible serait le frère d'Étienne Deodel le fils de Michel et de Marguerite Escalin ; l'autre Mondon étant dit dans le même acte fils de Blaise. Ainsi ce « surnom » de Polin (ou toute autre graphie) se trouve à la fois chez Antoine Escalin et chez Jaume Daudel dont le père est marié à la sœur d'Antoine Escalin. Par ailleurs, les lettres d'Antoine Escalin sont souvent signées Polin sans même la mention Escalin, même après la donation que lui a faite Louis Adhémar. J'ai même trouvé un acte notarié en date du 14 octobre 1552²⁰ où il est représenté par Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, son procura-

teur, dans lequel il est nommé simplement Antoine Polin écuyer, baron de La Garde. Tout plaide donc pour que ce surnom soit dû à l'existence d'une personne proche d'Antoine Escalin plutôt que pour un de ses caractères physique ou comportemental.

Les relations entre les familles Daudel (Deodel) et Escalin font état tout de même de deux mariages. Celui de Michel Deodel le père d'Étienne, l'évêque de Grasse, avec Marguerite Escalin, sœur d'Antoine, et celui de François Daudel (Deodel) avec Cristolle Escalin, fille de Bernard et nièce d'Antoine Escalin. Ce qui permet de comprendre la donation que celui-ci lui avait faite, confirmée par son fils Jean Baptiste alors baron de La Garde, suivie par un transfert à noble Pierre de Truchier son fils.

Cristolle apparaît de nombreuses fois dans des transactions mais ne sera même pas citée dans le testament de Jeanne Richard (seconde ?) épouse de Bernard Escalin son père. D'autre part, ce prénom est rare en Drôme provençale puisque sur tous les relevés du CGDP il n'y a que 13 actes où la personne objet de celui-ci a une des quatre orthographes pour ce nom : Cristolle, Cristolle, Christole, Christolle. Ainsi, pour l'époque qui nous intéresse, à part Cristolle Escalin, on trouve deux autres Cristolle. Tout d'abord Cristolle Revire, fille de Jean Revire et de Catherine Escalin très certainement la fille de Bernard Escalin et de Jeanne Richard qui apparaît dans le testament de cette dernière en 1570 (voir ci-dessus). L'autre Cristolle est la fille de Antoine Eymard et de Catherine Daudel, elle-même fille de François Daudel et de Cristolle Escalin qui serait alors probablement la marraine de l'enfant.

À noter que les familles, Revire et Eymar, citées ci-dessus, sont de grandes familles où apparaissent souvent des nobles, particulièrement chez les seconds. Si on rajoute le mariage de Suzanne Daudel avec Gaspard de Banne, on voit que cette branche

¹⁸ *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, p 55

¹⁹ 2E15848/5, vue 11

²⁰ Chez Me Pons Silhol cote 2E10072, vue 409

de la très nombreuse famille Daudel avait un statut important autour de la Garde-Adhémar.

Il semble, de ce qui précède, que cette relation entre les Daudel et les Escalin, et autres grandes familles du lieu, se soit affirmée avec Antoine Escalin et le mariage de sa sœur avec Michel Daudel. En fait, ça ne pourrait être dû qu'au manque de documents au-delà de cette période. En effet, j'ai trouvé une Catherine Daudel épouse de noble Rolland Adhémar, bâtard de Grignan, qui fait une donation à sa femme, acte du 20 octobre 1518²¹ (cf. photo page 32). Cette Daudel a eu une fille avec lui : Marguerite Adhémar, citée dans son testament en date du 31 décembre 1532²². Dans ce testament, outre sa fille, les seuls héritiers sont ses neveux fils de son frère Philippe Daudel ; elle est alors la femme de Jean Durant²³. Concernant l'origine de ce Rolland Adhémar, j'ai trouvé un autre Rolland Adhémar, peut-être son grand-père (ou arrière-grand-père ?), lui aussi noble et bastard de Grignan, qui fait une transaction avec son demi-frère Guyot Adhémar, probablement le fils de Giraud IX Adhémar de Grignan et de Jeanne de Joyeuse (suivant la généalogie de Jean Gallian), portant sur l'échange de l'usufruit de Mirmande reçu par testament de son père, avec celui de Chantemerle²⁴ (photo page 33).

Reste à trouver le lien de cette Catherine Daudel avec les Daudel de La Garde (ou des Granges-Gontardes). On a une indication avec son testament par lequel elle lègue ses biens à sa fille et à ses neveux fils de son frère Philippe comme indiqué ci-dessus. Ce prénom « Philippe » est relativement rare dans cette famille Daudel et, pour ma part, à ces dates autour du passage du XV^e au XVI^e siècles, je n'ai trouvé qu'un seul Philippe, fils de François Daudel, le frère de François dit Gros époux

de Cristolle Escalin, mais arrivé plus tardivement puisque celui-ci fait un prêt le 15 octobre 1554 (Me Pons Silhol) et un acte de reconnaissance le 6 mars 1582 (Me Pierre Aubert) ; si on rajoute le fait que lors du testament de Catherine, Philippe avait déjà eu au moins 6 enfants et était marié depuis au moins 12 à 15 ans, tout porte à penser que le Philippe, fils de François, n'est pas le frère de la Catherine Daudel en question. Malheureusement, les actes de baptême à la Garde Adhémar ne remontent pas au-delà de 1553 (ce qui est déjà remarquable) et les actes de notaires de la Garde à 1570. Certains actes de notaires de communes voisines peuvent être utiles comme nous l'avons vu avec ceux de Donzère ou de Grignan.

Cette famille Daudel était donc non seulement liée à celle des Escalin mais aussi avec celle des Adhémar, il est vrai par mariage avec un bâtard de Grignan mais tout de même noble et certainement légitimé, ainsi qu'avec de nombreuses grandes familles de la région. Il reste tout de même un certain nombre de points intéressants à explorer ; ainsi, qui est cette noble Louise Deodel que l'on trouve citée dans un registre à Marseille à l'époque considérée ici ? D'autre part, comment Estienne Deodel est-il devenu évêque de Grasse et abbé de Cruas car, même si cette famille était localement importante, on ne trouve pas de personnes ayant obtenu de tels statuts : né en 1534, docteur en droit civil et canonique de l'université d'Avignon en 1557 et sacré évêque en 1573 par les évêques de Cavaillon, Tholon et Orange, en présence du cardinal d'Armagnac légat d'Avignon et du baron de La Garde son oncle maternel... Serait-ce celui-ci qui aurait donné un petit coup de pouce sachant qu'il sera son procureur lors de ses absences de La Garde ?

²¹ Me Barthélemy Reynaudi (2E9863/226 vue 243)

²² Me Guillaume Durieu (cote 2E9867/64)

²³ Cm en date du 31 août 1522 fait par Me Guillaume Durieu (cote 2E9867/17)

²⁴ Me Bernard Barasti le 11 octobre 1415 (2E9779/37, vue 34)

Enfin il reste à comprendre pourquoi Antoine Escalin semble brouiller les pistes concernant son origine puisque, lors de son testament de 1544, il cite Honorade Bouchière. Il la cite sans dire que c'est sa mère, même chose pour Bernard Escalin en ne disant pas que c'est son frère... serait-il un bâtard de son père François dont il porte le nom et que celui-ci aurait eu avec une Polin ?

La recherche continue et on peut espérer pouvoir encore faire progresser cette intéressante histoire des relations et positions des familles Daudel et Escalin, tout en éclairant les origines d'Antoine Escalin au-delà de François Escalin, dont on connaît maintenant les frères et sœurs, les nièces et neveux et même les enfants...

L'énigme est résolue !

Au moment de boucler cet article, l'auteur a trouvé chez Me Jean Riote le contrat de mariage en date du 7 janvier 1525 de Michel Daudel, fils de Georges, et de Catherine Escalin, fille de François et d'Honorade de Bouchière, avec pour témoins Bernard et Antoine Escalin ses frères.

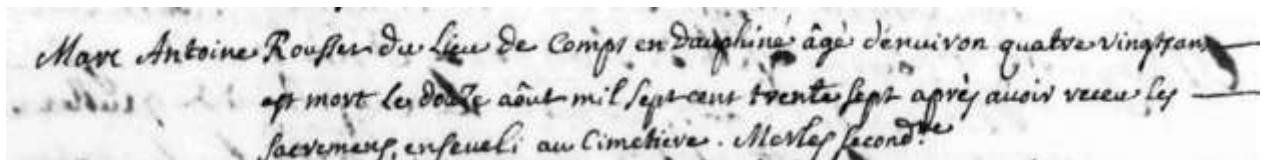
Antoine est bien le fils de François et d'Honorade de Bouchière.

L'HÉRITAGE

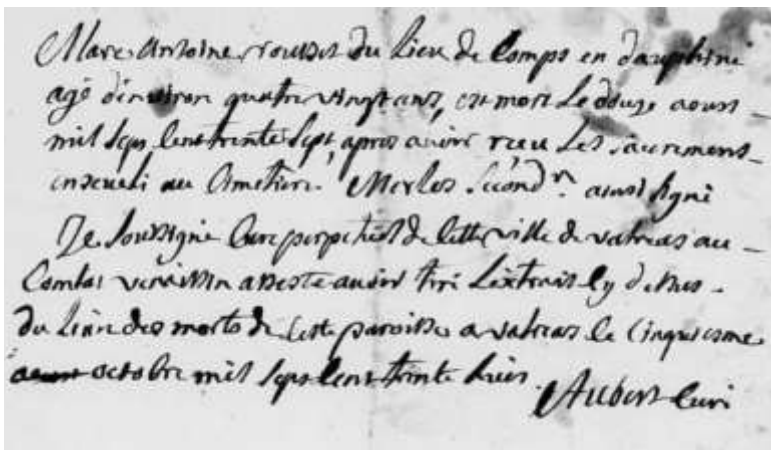
d'un « Mandiant »

Christine GARAUD et Richard TROOST

Marc Antoine Rousset est né à Châteauneuf-de-Mazenc en 1661¹. En 1702², à Comps, il se marie avec Catherine Faquin. De son métier, il est cardeur de chanvre. À la fin de sa vie, il ne peut plus travailler et devient mendiant. Il mendie parfois loin de sa maison et, ce faisant, il arrive à Valréas où il décède le 12 août 1737, à l'âge d'environ 80 ans. Ici dessous, se trouve l'acte de décès qui se trouve dans les registres paroissiaux de Valréas.



Marc Antoine Rousset du lieu de Comps en Dauphiné âgé d'environ quatre vingts ans est mort le douze août mil sept cent trente sept après avoir reçu les sacremens, enseveli au Cimetière. Merley second³



Marc antoine rousset du lieu de Comps en dauphiné âgé d'environ quatre vingt ans, est mort le douze aoust mil sept cent trente sept, apres avoir reçu les sacremens enseveli au cimetière.

Merles (...) ainsi signé

Je soussigné curé paroissial (?) de cette ville de valreas au comtat venissin atteste avoir tiré L'extrait cy dessus du lieu de mort de cette paroisse a valreas le cinquieme aoust octobre mil sept cent trente huit..

On ne sait pas pourquoi le clergé a attendu mais c'est plus d'un an plus tard, le 5 octobre 1738, que le curé Aubert de Valréas envoie une petite lettre⁴ à Comps pour prévenir Catherine Faquin, l'épouse de Rousset.

Sur cette feuille, quelqu'un a ajouté en bas de page « catherine rousset, v^e Enfants, Louis, André, Antoine ». Le couple a eu au moins 7 enfants dont il n'en reste que trois à ce moment-là.

Catherine Faquin, qui a presque 20 ans de moins que son mari, prend conseil auprès de monsieur Morier, parce qu'elle a peur que les créanciers, que son mari a peut-être, viennent réclamer de l'argent et qu'elle soit obligée de les payer avec l'argent de sa dot. Il écrit pour elle une requête à monsieur Dafflon, le juge de paix, « pour éviter qu'on ne luy puisse imputer⁵ au-

¹ RP La Bégude de Mazenc (1625-1674) page 121

² RP Comps (1692-1713) page 65

³ Valréas, sépultures (1734-1739) page 36

⁴ 2E 4931, page 47

⁵ Accuser

cun faute et pour la conservation de ses droits doc-
taux⁶ Gains Et avantages nuptiaux ».

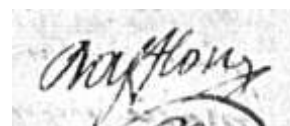
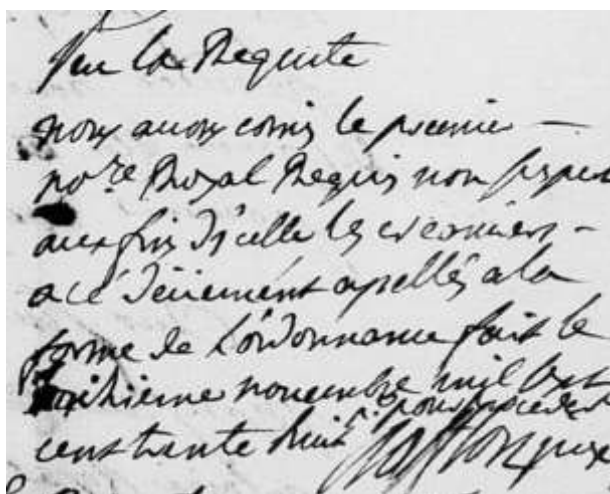
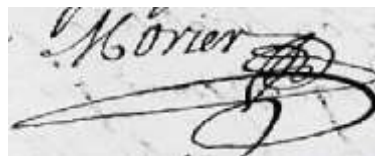
Nous ne savons pas de quel monsieur Morier il s'agit. D'après nos données, il n'y a pas de personnes avec ce patronyme à Comps à cette époque.

Le 8 novembre 1738, monsieur Dafflon, le juge écrit : « **Vu la requete nous avons comi⁷ le premier no^{re} Royal requis non suspect aux fins dicelle les creanciers a ce deument⁸ appelés a la forme de l'ordonnance fait le huitieme novembre mil sept cent trente huit pour proceder, Dafflon juge** ».

Il écrit dans son ordonnance que les créanciers doivent être mandés devant le notaire comme il convient.

Le juge Dafflon est probablement Louis Dafflon, avocat « en la Senechausse » de Montélimar en 1718 et « Procureur du Roi en l'élection » en 1721. Il est le père de Joseph Dafflon, un des juges dans le procès contre Simon André Vernet dit Lafabrège, ancien curé réfractaire de Montjabron (Dieulefit) en 1793.

Le 9 novembre 1738, Catherine Faquin va voir *Jean françois Combe*, notaire à Dieulefit. Elle est déjà dans son étude à huit heures du matin. Elle dit que Marc Antoine Rousset, son mari, est décédé le 12 août 1737 à Valréas en « compta venessin » en mendiant son pain et « par consequent sans aucuns biens ny facultés⁹ ». M. Combe demande s'il existe un testament mais constate qu'il est décédé « ab. interstat¹⁰ ». Maintenant Catherine Faquin veut éviter « quon ne luy puisse imputer¹¹ aucune faute et pour la conservation de ses droits doc-
taux Gains Et avantages nuptiaux ». Elle lui montre la lettre de monsieur le juge ordinaire avec le but « qu'il luy plait de commettre¹² le premier notaire



Signatures de Dafflon

royal requis non suspect¹³ pour « proceder a invantaire de quelque maudique¹⁴. Effet qui se trouvent dans la maison que ledit marc antoine rousset habitoit audit lieu de Comps », ce qui lui est accordé par décret du juge Dafflon, du « **huitieme du present mois de Novembre** ».

⁶ Relatif à la dot, au bien apporté au mari par l'épouse ou par la famille de celle-ci (source CNRTL)

⁷ Désigné

⁸ Selon ce qu'on doit

⁹ Biens

¹⁰ Sans testament (forme juste : ab intestat)

¹¹ Accuser

¹² Nommer à une fonction, pour remplir une tâche déterminée

¹³ Qui éveille des soupçons de partialité

¹⁴ Insignifiant, modeste

L'inventaire doit établir quels effets font partie de l'héritage de « son dit feu mary » et quels sont ceux protégés par les « protestations¹⁵ » qu'elle fait et que « ledit Inventaire ne pourra luy prejudicier¹⁶ a aucune façon a ses droits Doctaut¹⁷ [...] »

Le notaire signe l'acte « et en consequence a accepté la commission portée par le susdit Decret ».

Mais pour informer les créanciers, il faut annoncer qu'il y aura un inventaire dans la maison de feu Marc Antoine Rousset.

Jean Marcel, huissier à Dieulefit, est envoyé à Comps et déclare : « m'être Expres acheminé au lieu de Comps a la place publique dud lieu ou lon a compte me faire afficher [...] Jay a voix de crys publique [...] par affiche donné assignion¹⁸ a tous les creanciers et autres pretendans droits sur lhereditte¹⁹ dud feu marc antoine Rousset a comparair Jeudy [...] le trezieme du courant (novembre) a dix heures du matin aud. lieu de Comps [...] au mas des Vernets [...] pardevant M. Jean François Combe no^{re} Royal dud Dieulefit commissaire [...] » pour pouvoir faire l'inventaire des biens de Rousset [...] . L'huissier fait ces annonces « aux presences de Jean André marcel praticien Et de Jean Pierre Nery travailleur tous deux habitants dud. Dieulefit tesmoins menés²⁰ Espres Et signé tous a ladite affiche [...] ».

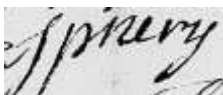
(signé) *Marcel, Marcel, J.P.Nery*



Signature de Jean Marcel, huissier



Signature de Jean André Marcel, son fils



Signature de Jean Pierre Nery probablement fils de Jean Nery et Marie Didier

Jean Marcel est l'époux de Louise Chalamel et il est accompagné par son fils Jean André Marcel qui est marié avec Esther Marguerite Jeanlaplace.

Monsieur Grimolle²¹, commis, note sur cette feuille : « le 11 novembre 1738 Recu neuf sols six denier ».

Le 13 novembre à dix heures du matin, le notaire/ commissaire va à Comps « dans la maison ou ledit marc antoine rousset habitoit ». Catherine Faquin est présente. « Les creanciers et pretendans (qui ont) droit sur lheritage de sondit feu mary » ont été invités pour venir à ce jour, lieu et heure pardevant le commissaire pour assister à l'inventaire. Ils ont été prévenus « par exploit et affiche faite par Marcel huissier sergent le **dixieme** du courant duement controllé audit Dieulefit le **onzieme** par le sieur Grimolle commis ».

La veuve montre Lorigat (l'original?) dud exploit au notaire.

Quand l'heure de l'assignation²² est passée aucun des créanciers n'a comparu et elle demande de faire « Defaut Contreux » et elle demande « de proceder audit inventaire aux formes ordinaires sous les protestations²³ »

À ce moment-là, le notaire/ commissaire rappelle brièvement les points essentiels à sieur Alexandre Jean Borel de la Combe (secrétaire) et sieur Pierre Theodore Morin et leur fait prêter serment. Il répète « que nous sommes dans la maison ou ledit marc antoine rousset a habitait que aujourd'huy **Jeudy (...) trezieme novembre que lheure de dix du matin** de ce jour meme celle de Midy sont expirées et quils nont vu ny ne voyent paraitre aucun desdit creanciers ny pretendants droit assigné ny personne de leur part c'est pourquoy nous^{dit} commis^{re} avons octroyé la Deffaut requis Contreux et

¹⁵ Déclaration et démarche tendant à défendre ses intérêts (source CNRTL)

¹⁶ Faire du tort

¹⁷ Relatif à la dot, au bien apporté au mari par l'épouse ou par la famille de celle-ci (source CNRTL)

¹⁸ Convoquer, lui fixer rendez-vous à une date déterminée

¹⁹ Héritage

²⁰ Faire aller quelqu'un quelque part, en l'y accompagnant (source CNRTL)

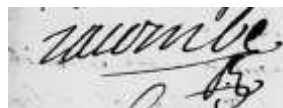
²¹ Hector Grimolle, époux de Lucesse Noyer

²² Acte d'huissier par lequel une personne est sommée de comparaître en justice

²³ Déclaration et démarche tendant à défendre ses intérêts (source CNRTL)

pour le profit dyce luy avons Declaré Et ordonné [...] sera par nous presantement procedé audit Inventaire aux formes ordinaires et nous sommes soussignés

(signé) Morin, Borel de la Combe, Combe »



Signature d'Alexandre Jean Borel de la Combe, secrétaire²⁴



Portrait et signature de Pierre Théodore Morin²⁵

Puis ils commencent à faire un inventaire. Il n'y a pas de meubles de grande valeur. « [...] qu'un mauvais amaie²⁶ a Petrir Bois de sapin aussi un Banc de nulle valleur, un [...] an bois detre (?) tout rompu sur lequel [...] ny qu'une mauvaise Bassagne²⁷ et un mauvais luisant²⁸ ? aussy de nulle valleur Et finalement deux... ? ou sellettes²⁹ avec quelque Pot de terre letout de Nulle (valleur) ».

Le notaire est aussi obligé de se renseigner sur feu « Marq » Antoine Rousset. Curé Martial, de Comps, et plusieurs autres notables déclarent qu'il est « vray que ledit feu marq antoine Rousset fut un pauvre mandiant comme lad catherine faquin sa veuve nous [...] ont surquoy nous a été déclaré par led Curé et notable que led marq antoine rousset demandait l'haumone pendant quinze années avant son deces ce qui est cy vrai quil mandait Encore son pain en dernier lieu lorsqu'il est mort a Valreas suivant le certificat de sieur aubert curé de laditte ville ». Le notaire met ces déclarations sur papier afin que Catherine Faquin puisse s'en servir

s'il est nécessaire.

Elle jure aussi qu'il n'y a pas « dautres Effet qui appartient a l'hoirie de sondit feu mary ».

Le notaire fait « parafé (?) audit lieu de Comps dans laditte maison ou ledit marq antoine rousset habitait le susdit jour **treize du mois de novembre mil sept cent Trente huit** » mais « Laditte catherine faquin veuve a déclaré ne scavoir » et « les Effet en dessus Inventoriés ne sedent pas en valleur **huit livres.** »

(signé) Morin, (Borel) Delacombe, Combe



Signature de Jean François Combe³⁰, notaire et commissaire

Monsieur Grimolle, commis, note sur cette feuille : « Le 23 novembre 1738 Recu trois livres dix huit sols » et, le 11 novembre 1738, elle a déjà payé 9 sols et 6 deniers. Un total de 4 livres 7 sols et 6 deniers.

²⁴ Fils de Gaspard Ignace Borel la Combe et Françoise Merlet

²⁵ Fils de Jean Charles Morin et Magdelaine Filanchier

²⁶ Pétrin (Dictionnaire Moyen Français)

²⁷ Paillasse (Dictionnaire Moyen Français)

²⁸ Lume (Dictionnaires Moyen Français)

²⁹ Petites chaises (Dictionnaire Moyen Français)

³⁰ Fils de Jacques Combe et Catherine Moralis

Le notaire a déclaré que la valeur de l'héritage de Marc Antoine Rousset « ne sedent pas en valleur **huit livres.** » De ce montant, Catherine Faquin doit payer 4 livres, 7 sols et 6 deniers au notaire, huis-sier etc. De ces 8 livres, il reste 3 livres 12 sols et 6 deniers. Les frais de notaire ont coûté plus que la moitié de l'héritage.

Mais cependant... la veuve est assurée qu'aucun créancier ne touchera à sa dot.

Les unités de compte à cette époque étaient la livre, le sou et le denier. La livre française vaut 20 sous ou 240 deniers.

	Livre	Sou	Denier
Livre (£)	1	20	240
Sou (S)	1/ 20	1	12
Denier (d)	1/ 240	1/ 12	1

Au début du siècle, les ouvriers de campagne gagnent de 7 à 8 sols par jour (selon *Le Détail de la France* de Boisguillebert), le double en période de récolte.

L'héritage a une valeur d'environ 10 jours de travail d'un ouvrier. Les femmes gagnaient en général la moitié d'un salaire d'un homme.

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à :

Cercle généalogique de la Drôme provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTE LIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
Aide en ligne		
Généalogie, mes premiers pas	3,50	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
Personnages		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Émile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,00	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,00	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,00	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,00	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIÈRE (originaire de Montélimar) (44 pages)	5,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	5,00	290
Marcel PAGNOL	5,00	
Les métiers		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,00	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,00	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,00	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,00	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,00	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,00	180
Les Notaires au fil du temps	10,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	10,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220

<i>Documents</i>	<i>Euros</i>	<i>Grammes</i>
Histoire et généalogie		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	10,00	390
Si Montélimar m'était conté... (88 pages)	10,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	5,00	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	10,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355
Les catastrophes naturelles et les épidémies en Drôme provençale (155 pages)	10,00	360
L'école et l'enseignement en Drôme provençale (174 pages)	10,00	

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à (grammes)	100	250	500	3000
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 9 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>

Bulletin d'adhésion 2023 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

NOM et Prénom

Si « adhésion couple », Nom et Prénom du 2^e adhérent

Adresse

Code postal Ville

Téléphone fixe _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ Téléphone portable _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Mail @

Merci de remplir tout ce formulaire en majuscules et de préciser pour votre adresse mail, si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (_), ou autre.

Cotisation pour l'année civile comprenant la Lettre du cercle.....	28,00 € €
Cotisation pour ceux qui adhèrent déjà à un autre cercle du CGMP (CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, CGHP Monaco, CGENEA83, CGV-84).....	24,00 € €
Cercle		
N° d'adhérent		
Cotisation 2^e adhérent (couple)	4,50 € €
Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)		
En métropole.....	23,00 € €
Autres pays.....	37,00 € €
Montant total	 €

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du **CGDP** et à adresser avec le bulletin d'adhésion à :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des services publics, 1 avenue Saint-Martin - 26200 MONTÉLIMAR

Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ? OUI NON

Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom et adresse

- Permanences bibliothèque Numérisation Saisie informatique Préparation des expositions
 Relevés systématiques Indexation Rédaction d'articles pour la revue

Accepteriez-vous de participer à nos travaux ? OUI NON Si oui veuillez cocher la ou les activités :

	J'accepte (1)	Je refuse (1)
Utilisation de données personnelles par le CGDP		
Inscription au forum du CGMP : forum.cgmp-provence.org		
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP		

(1) Cochez la case correspondant à votre choix

Votre accord est nécessaire, conformément au RGPD, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles. Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : <http://genea26provence.com>

DATE et SIGNATURE :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
forum.cgmp-provence.org

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste



L a L e t t r e

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X